

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VILLETTE-SUR-AIN 01320
LUNDI 19 JUIN 2023 à 20H00**

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Françoise SPANNENTE, Alexandra LACANALE, Brigitte PULCINI, Audrey CAPELLA. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Daniel COLL.

Procurations :

Anne HOARAU → Brigitte PULCINI.

Jacques AMBRE → Jean-Pierre HUMBERT

Sébastien CAULT → Philippe PETIT

Alexandra AUGUSTE → Audrey CAPELLA

Philippe CORNET → Françoise SPANNENTE

Bertrand GRIMAUULT → Alain L'HERBETTE

Secrétaire de séance : Mme B. PULCINI

PV du 22/05/2023 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre de la transition écologique.**
- 2. Demande de fonds de concours « Transition écologique » auprès de la Communauté de Communes de La Dombes**
- 3. Avenant à la convention avec la Région pour le transport scolaire**
- 4. Devis pour l'achat de réfrigérateurs pour le Foyer rural**
- 5. Devis pour l'achat de mobilier pour l'école**
- 6. Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre de la transition écologique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026, le Conseil départemental de l'Ain a effectué à un appel à projet auprès des communes du Département de l'Ain.

Monsieur le Maire précise que la commune souhaite porter le projet de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments de la Mairie et de l'École.

Cette démarche pouvant s'inscrire dans le volet « transition écologique » du pacte de territoire 2024-2026.

Aucuns travaux n'ayant été réalisé depuis plus de trente ans il apparaît nécessaire de mener divers changements.

Les travaux qui pourront être réalisés :

- remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur pour le bâtiment Ecole-Mairie.
- changement de l'ensemble des fenêtres et des volets de la mairie.
- installation éclairage LED en remplacement de l'éclairage néons pour le bâtiment Ecole-Mairie.
- pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école.

Sachant que ces travaux d'économie d'énergie pourraient être subventionnés à hauteur de 20% par le Département de l'Ain.

Le coût total de l'ensemble des travaux énoncés ci-dessus s'élève à un montant de 177 360,00 € H.T.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

2. Demande de fonds de concours « Transition écologique » auprès de la Communauté de Communes de La Dombes

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du fonds de concours transition écologique, la Communauté de Communes de La Dombes a effectué à un appel à projet auprès des communes membres. Cette démarche pouvant s'inscrire dans le Plan Climat Air Energie de La Dombes.

Monsieur le Maire précise que ce fonds de concours est demandé pour les mêmes travaux déjà énoncés dans la demande de subventions auprès du Conseil départemental.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

3.Avenant n°2 à la convention avec la Région pour le transport scolaire en matière de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaires

Monsieur le Maire explique que la commune en date du 24 août 2017 a signé une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaires.

L'avenant n°1 a cette convention a été signé le 7 septembre 2018.

Ce nouvel avenant a pour objet l'ajout en son article 9 du règlement général de protection des données. Une convention de mise à disposition de données (annexe 1) définit les conditions dans lesquelles l'Autorité Organisatrice « la commune de Villette sur Ain » met à disposition, à titre gracieux, des données à la Région.

Monsieur le maire propose de signer ce nouvel avenant ayant effet à compter du 1^{er} septembre 2023 renouvelable tacitement d'une année jusqu'au 31 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité

4.Devis pour l'achat de réfrigérateurs pour le Foyer rural

Monsieur le Maire explique que le Foyer rural est équipé de réfrigérateurs achetés il y a plus de vingt-cinq ans. La vétusté de ces équipements a été constatée c'est pourquoi nous avons demandé à différentes entreprises d'établir un devis pour le remplacement de deux réfrigérateurs.

Les établissements Joseph nous ont transmis une proposition pour l'achat de deux armoires réfrigérées positives pour un montant de 2 725,72 € H.T.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la proposition des établissements Joseph.

Adopté à l'unanimité

5.Devis pour l'achat de mobilier pour l'école

Monsieur le maire explique qu'il convient de commander du nouveau mobilier pour l'école. En effet le nombre d'enfants accueillis au sein de l'école maternelle et primaire est en constante augmentation. Il est donc nécessaire d'acheter des tables, des chaises et des casiers. Nous avons contacté divers prestataires dont la société MANUTAN qui a établi un devis pour nous fournir les différents équipements énoncés ci-dessus pour un montant total de 1 502,61 € HT.

Adopté à l'unanimité

6. Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la transition écologique et construction, rénovation et urbanisme, il est possible de déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Monsieur le Maire précise que **ce fonds de concours est demandé pour les mêmes travaux déjà énoncés dans la demande de subventions auprès du Conseil départemental.**

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		53 208,00	30%
Emprunt		0,00	
Sous-Total autofinancement		53 208,00	
Union européenne		0,00	
Etat-DETR ou DSIL		35 472,00	20%
Etat-autre			
Conseil régional			
Conseil départemental		35 472,00	20%
Fonds de concours CC		53 208,00	30%
Autres			
Sous-Total subventions publiques		124 152,00	
Total H.T.		177 360,00	100%

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 21h10.